

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

23 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente, pour des raisons de sécurité, sous la Présidence de Monsieur CHAUVOIS Christian, Maire.

Etaient présents : BONVALET Christian, BOUET Aline, DE GREGORIO-AVVENIR Sandy, DE SLOOVERE Françoise, LALONDE François, LANCE Stéphane, LEBLANC Pascal, LEBORGNE Hubert, LELANDAIS Olivier, MARIE Stéphanie, MOTTELAY Christian, PREVOT Anne-Laure, PROUST Véronique, PUTIGNIER Aurélie, TARDIF David et VILLEDIEU Corinne.

Etaient absents : BADAIRE Colette (pouvoir à Françoise DE SLOOVERE), DIOUF Ghislaine (pouvoir à Corinne VILLEDIEU), JOUAN-TRAMPLER Danielle (pouvoir à Christian CHAUVOIS), LALONDE Françoise (pouvoir à Hubert LEBORGNE), OBLIN Elise (pouvoir à Véronique PROUST), PAILLEY Germain (pouvoir à Stéphanie MARIE) et PATUREL Hervé (pouvoir à Olivier LELANDAIS).

Secrétaire de séance : BONVALET Christian.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 2 juin 2025. Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – AIDE AUX MAIRES BATISSEURS– N°2025/067

Monsieur le Maire présente la possibilité pour la Commune dans le cadre du Fonds vert – aide aux Maires bâtisseurs – de solliciter le bénéfice de cette subvention pour la construction de 25 logements sur le site de l'ancienne poste projet porté par le bailleur social Partelios et pour la construction de 73 logements au Lieu-dit la Bijude.

Ces deux projets sont éligibles à ce Fonds vert.

Ce dernier a pour visée de permettre aux « Maires Bâtisseurs » d'accompagner les changements démographiques induits par ces constructions et notamment en matière d'équipements.

L'aide est de 1 000 € par logement construit en accession libre et 2 000 € par logement social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le bénéfice du Fonds vert – aide aux Maires bâtisseurs – dans le cadre des deux projets de constructions de logements en cours sur les parcelles AK 298-299-301 et AR 3-8-132 ;

SOLLICITE un montant de 179 000 € correspondant à 1000 € par logement en accession libre, à savoir un montant de 17 000 € pour 17 logements concernés et à 2 000 € par logement social, à savoir un montant de 162 000 € pour 81 logements concernés.

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER : AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN ETUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX - SCEJC– N°2025/068

Le service commun Etudes juridiques et Contentieux (SCEJC) a été créé par délibération de la Communauté urbaine de Caen la mer du 4 juillet 2018.

La Communauté urbaine propose donc aux communes qui le souhaitent de signer un avenant de prolongation.

Le service commun Etudes juridiques et Contentieux (SCEJC) a été créé par délibération de la Communauté urbaine de Caen la mer du 4 juillet 2018.

La commune a souhaité adhérer à ce service commun.

Le service commun réalise des études juridiques, accompagne les communes en cas de contentieux et assure une veille juridique aux bénéficiaires de ses adhérents.

Les conventions en cours avec les 33 communes adhérentes s'achèvent au 31 décembre 2025.

Il convient donc de proposer aux communes adhérentes, un avenant de prolongation.

Celui-ci a pour objet de prolonger la convention d'adhésion de la commune au-delà du 31 décembre 2025 et de ne plus fixer d'échéance.

En revanche, la commune peut mettre fin chaque année à son adhésion au 1^{er} janvier de l'année suivante en adressant sa demande avant le 30 juin de l'année en cours.

Par ailleurs, à la création du service, des agents de Mondeville et d'Ifs étaient partiellement mis à disposition du service. Aujourd'hui, dans les faits, ces agents ne travaillent plus pour le service commun. Il convient donc de régulariser cette situation en modifiant notamment les annexes 1,2 et 3 de la convention originelle.

Le reste de la convention demeure inchangé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver les termes de l'avenant figurant en annexe de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET– N°2025/069

Monsieur le Maire fait rappelle le départ en retraite d'un agent et indique qu'il est nécessaire de procéder à un recrutement pour faire face à ce départ. Le poste occupé par cet agent sera supprimé en septembre prochaine suite à l'avis du Comité Social Territorial du centre de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET– N°2025/070

Monsieur le Maire fait part du souhait d'un agent de se réorienter et indique qu'il a accepté une rupture conventionnelle dans ce sens. Il est de ce fait nécessaire de procéder à un recrutement pour faire face à ce départ et réorganiser les services. Le poste occupé par cet agent sera supprimé en septembre prochaine suite à l'avis du Comité Social Territorial du centre de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 28.25/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

ATELIERS DU MERCREDI - CREATION DE 12 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIERS – N°2025/071

Monsieur le Maire rappelle les modalités de recrutement des agents saisonniers et indique que cela permet de satisfaire aux obligations d'encadrement des enfants dans le cadre des ateliers du mercredi matin.

Trois taux horaires différents sont indispensables pour permettre notamment d'accueillir les enfants dès 7h30 le matin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création de 5 postes d'adjoint d'animation saisonniers à raison de 3.25/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

DECIDE la création de 2 postes d'adjoint d'animation saisonniers à raison de 3.75/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

DECIDE la création de 5 postes d'adjoint d'animation saisonniers à raison de 4.5/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

PRECISE que leur rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade ;

CHARGE Monsieur le Maire du recrutement en tant que de besoin et des démarches administratives liées à ce type de contrat.

CREATION DE CINQ POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES A RAISON DE 28/35^{ème} – N°2025/072

Monsieur le Maire rappelle que les effectifs scolaires annoncés ne sont pas en baisse. La 15^{ème} classe ouverte à la rentrée 2021 devrait être maintenue, les effectifs étant les mêmes que l'an passé à ce jour.

Eu égard à toutes ces contraintes, Monsieur le Maire propose de créer cinq postes d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activités à raison de 28/35^{ème}.

Ces créations visent à assouplir les difficultés liées à la gestion du personnel afin de garantir la meilleure gestion possible des temps périscolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création de cinq postes d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activités à raison de 28/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

PRECISE que leur rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES – N°2025/073

Monsieur le Maire présente la bonne nouvelle reçue ce jour à savoir la décision de la commission solidarités et territoires du Département de donner un avis favorable à la demande de subvention pour la rénovation énergétique et thermique du gymnase à hauteur de 679 080 €.

Monsieur LEBORGNE Hubert fait un point sur les nombreux travaux en cours. Les travaux sur la RD 141 en direction de Blainville sont achevés ; il ne reste que le marquage au sol. Des travaux sont réalisés par la SAUR et l'entreprise GAGNERAUD sur le RD 60 à hauteur de l'ancienne poste et devraient être achevés très rapidement. GRDF poursuit ses travaux sur le RD 60 à hauteur du château de Biéville ; la 3^{ème} phase devrait occasionner des perturbations sur la place Margetshöchheim pendant l'été.

Monsieur LEBORGNE Hubert rappelle la création de la nouvelle ligne par Twisto n°5 qui sera en place dès la rentrée prochaine ; démarrage à 6h30 et passage toutes les demi-heures. Un nouvel abribus va être implanté rue du Général de Gaulle.

M LEBORGNE indique que la piste cyclable va être entièrement reprise aux frais de la Communauté Urbaine en enrobé avec une bordure séparative avec la voie de circulation.

Madame BOUET Aline regrette la suppression de l'arrêt « château » ; M le Maire lui indique que suite à sa remarque justifiée, les services mobilités de Caen la Mer lui ont indiqué que la desserte « château » sera désormais assurée par la ligne 122 notamment pour les scolaires ; il y aura également la possibilité d'utiliser le Twisto flex.

Monsieur MOTTELEY Christian indique que des véhicules se garent sur l'espace dédié à l'entretien du poste de refoulement créé par les services de Caen la Mer ; M LEBORGNE va signaler ce problème.

Madame PREVOT Anne-Laure demande si l'arrêt rue du Home est maintenu ? Monsieur le Maire lui répond positivement.

Mme BOUET Aline demande si les arbres seront replantés le long de la piste cyclable vers Blainville ; M Leborgne indique qu'ils sont déjà replantés.

M. LEBORGNE Hubert indique qu'une nouvelle piste cyclable va être créée en mars 2026 qui reliera le Ponchet au lotissement la Delle du Clos. La liaison douce entre ce lotissement et la rue Ronsard est en cours, les végétaux ont été évacués par le lotisseur.

Madame DE SLOOVERE Françoise présente le projet STOP'AGE actif à Mathieu à destination des aînés afin de leur proposer des séances de gymnastique individualisées et adaptées à leur situation soit à domicile soit en petit groupe ; ce nouveau service sera en place en septembre prochain sur la commune et gratuit pour les participants la 1^{ère} année, puis 10 € par mois l'année suivante.

Monsieur LELANDAIS Olivier souhaite remercier tous les bénévoles des courses de la liberté.

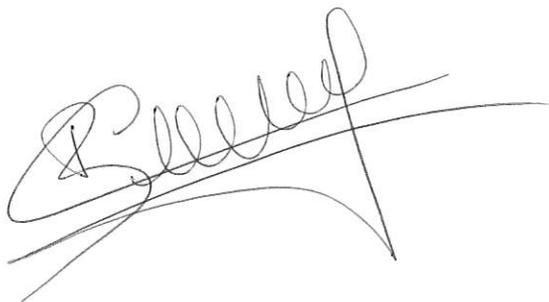
Madame MARIE Stéphanie souhaite remercier tous les membres de la commission enfance jeunesse.

Madame PROUST Véronique demande si les dos d'âne sur la route de Blainville vont être remis en place ; M Leborgne indique que des coussins berlinois neufs vont effectivement être mis en place, les anciens étant HS suite à leurs diverses désinstallations.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h49.

Le secrétaire de séance,

Christian BONVALET.



Le Maire

Christian CHAUVOIS.

